

Groupe consultatif sur la stratégie de l'UPOV en matière de ressources**CG-URS/3/2****Troisième réunion
Genève, 24 juin 2026****Original : anglais
Date : 1^{er} mai 2026**

SCÉNARIO ADDITIONNEL (SCÉNARIO 4) POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE 2026-2029*Document établi par le Bureau de l'Union**Avertissement : le présent document ne représente pas les principes ou les orientations de l'UPOV***INTRODUCTION**

1. Le Groupe consultatif sur la stratégie de l'UPOV en matière de ressources (CG-URS) a tenu sa deuxième réunion à Genève le 18 mars 2026.
2. Le CG-URS est convenu que le Bureau de l'Union élaborerait un quatrième scénario budgétaire, à mi-chemin entre les scénarios 2 et 3 présentés dans le document CG-URS/2/2. Il a été convenu que ce nouveau scénario serait établi sur la même base que les précédents, les priorités étant liées au Plan de développement stratégique pour 2026-2029 (document C/59/14). Dans le cadre de ce nouveau scénario, le CG-URS est convenu que les priorités de premier rang seraient axées sur l'augmentation du nombre de membres de l'UPOV, y compris l'élaboration de législation, la fourniture de conseils et d'une assistance concernant la Convention UPOV et sa mise en œuvre, ainsi que le renforcement de l'harmonisation et de la coopération dans les processus d'examen.
3. Le CG-URS est convenu que l'augmentation budgétaire associée au quatrième scénario serait mise en œuvre selon une approche progressive sur une période de deux ans à partir de 2027.
4. Le CG-URS est également convenu qu'il importe de continuer d'examiner des solutions pour assurer la viabilité financière à moyen et long terme.
5. L'annexe du présent document contient le scénario additionnel demandé (scénario 4) pour la mise en œuvre du Plan de développement stratégique 2026-2029 (document C/59/14).

Documents de référence :

- Stratégie de l'UPOV en matière de ressources (document [C/59/16](#))
- Plan de développement stratégique 2026-2029 (document [C/59/14](#))

[L'annexe suit]

ANNEXE

SCÉNARIO ADDITIONNEL (SCÉNARIO 4) POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE 2026-2029 (DOCUMENT [C/59/14](#)) ET COÛT ASSOCIÉ

1. Le Plan de développement stratégique approuvé par le Conseil le 24 octobre 2025 définit les orientations stratégiques de l'UPOV et sert de base à l'élaboration du programme et budget pour 2026-2027 et pour 2028-2029. Il est conçu pour garantir que l'UPOV reste au premier plan en matière de protection des obtentions végétales, apportant de la valeur ajoutée à ses membres et contribuant à la sécurité alimentaire mondiale et à l'innovation agricole.
2. Le Plan de développement stratégique définit les résultats escomptés et les facteurs de risque pour chaque pilier stratégique :
 - Le **pilier 1** met l'accent sur la gouvernance, la participation et la définition de l'avenir du système de protection des obtentions végétales grâce à une collaboration étroite avec les membres de l'UPOV et les parties prenantes.
 - Le **pilier 2** renforce la communication, l'orientation, la formation, l'harmonisation et la coopération technique afin de faciliter la mise en œuvre du système de l'UPOV et l'élargissement du nombre de membres de l'UPOV.
 - Le **pilier 3** favorise la mise en place de services numériques et de bases de données de qualité, notamment UPOV e-PVP, afin d'améliorer l'efficacité et la cohérence au sein de l'UPOV.
3. Le scénario budgétaire ci-dessous, avec le coût associé, est présenté conformément aux résultats escomptés dans le cadre des piliers stratégiques du Plan de développement stratégique et de la Fondation (voir le paragraphe 14 du Plan de développement stratégique).

Résultat escompté 1.1	Gouvernance par le Conseil de l'UPOV et travaux des comités de l'UPOV et autres organes de l'UPOV
Résultat escompté 1.2	Élaboration de la législation relative à la protection des obtentions végétales conforme à l'Acte de 1991 de la Convention UPOV
Résultat escompté 2.1	Sensibilisation accrue au rôle du système de l'UPOV
Résultat escompté 2.2	Orientations et assistance concernant la Convention UPOV et sa mise en œuvre
Résultat escompté 2.3	Harmonisation et coopération accrues en matière d'examen
Résultat escompté 3.1	Élaboration des services UPOV e-PVP
Résultat escompté 4.1	Assurer la viabilité financière
Résultat escompté 4.2	Un secrétariat habilité et doté des ressources et de la formation nécessaires pour travailler de manière efficace, collaborative et innovante

SCÉNARIO 4 “MISE EN ŒUVRE RESTREINTE DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE” : PROGRÈS STRATÉGIQUES GRÂCE À DES COMPROMIS CIBLÉS

Résultat escompté 1.1 Gouvernance par le Conseil de l’UPOV et travaux des comités de l’UPOV et autres organes de l’UPOV

- **L’UPOV met en œuvre sa vision stratégique à un rythme plus lent et avec moins d’ambition**, sans parvenir à réaliser pleinement sa vision d’un système moderne, harmonisé et mondialement reconnu de protection des obtentions végétales, en phase avec les tendances en matière de technologie, de durabilité et de parties prenantes d’ici la fin de la période couverte par le Plan de développement stratégique 2026-2029. Certaines ambitions stratégiques et de coopération restent limitées dans leur portée.
- **L’UPOV n’est que partiellement en mesure de se positionner comme un leader mondial dynamique** qui facilite les discussions politiques tant au sein de l’UPOV que dans d’autres organisations internationales ayant un lien avec son mandat, en raison du manque de ressources nécessaires à la réalisation d’analyses de données pour identifier des tendances et des mesures à fort impact.

Résultat escompté 1.2 Élaboration de la législation relative à la protection des obtentions végétales conforme à l’Acte de 1991 de la Convention UPOV

- **Soutien législatif complet** visant à accélérer l’augmentation du nombre de membres, y compris des activités de sensibilisation destinées aux parties prenantes nationales concernées afin de démontrer comment l’adhésion à l’UPOV contribue au développement agricole tout en facilitant la réalisation des objectifs nationaux de développement. Afin de répondre à la demande croissante d’assistance législative en matière de protection des obtentions végétales, il serait nécessaire de recruter un expert juridique¹ (0,5 ETP²).

Il est essentiel de nouer des relations sur place avec les futurs membres afin de bien comprendre les objectifs politiques et les contextes locaux, et de favoriser la collaboration avec les décideurs politiques et les parties prenantes. L’analyse documentaire et les échanges virtuels ne suffisent pas à eux seuls à fournir le niveau d’assistance nécessaire pour atteindre cet objectif. Ces modalités de mise en œuvre seront donc associées à un appui législatif sur place, assuré par le personnel et les experts de l’UPOV, ce qui nécessiterait 50 000 francs suisses au titre des dépenses autres que les dépenses de personnel (actuellement, ce montant n’est pas inscrit au budget).

Résultat escompté 2.1 Sensibilisation accrue au rôle du système de l’UPOV

- **Les activités de sensibilisation et de communication visant à renforcer la légitimité de l’UPOV sont renforcées**, mais l’expansion multilingue et la présence mondiale ne sont pas pleinement concrétisées en raison de contraintes budgétaires. L’amélioration minimale des fonctionnalités du site Web est estimée à 15 000 francs suisses (actuellement, ce montant n’est pas inscrit au budget). Le budget consacré à la maintenance et à l’amélioration du site Web de l’UPOV s’élève actuellement à 21 000 francs suisses.

Résultat escompté 2.2 Orientations et assistance concernant la Convention UPOV et sa mise en œuvre

- **Le renforcement des capacités pour la mise en œuvre de la protection des obtentions végétales reste actif**, mais avec moins de partenariats universitaires et un transfert de connaissances limité. La capacité de soutenir les membres ou les nouveaux obtenteurs est réduite.

¹ L’expert juridique se concentrerait sur les activités relevant du résultat escompté 1.2, mais accomplirait également des tâches relevant des résultats escomptés 1.1, 2.1 et 2.2.

² ETP : Équivalent temps plein.

Les programmes d'enseignement à distance de l'UPOV restent inchangés, sans mise à jour du contenu ou de la structure. Le programme exécutif³ de l'UPOV ne peut pas être organisé.

Le renforcement modéré des capacités des membres dans la mise en œuvre du système de protection des obtentions végétales (30 000 francs suisses pour organiser des événements) entraîne une réduction du transfert des connaissances et de l'accompagnement pratique. Actuellement, ce montant n'est pas inscrit au budget.

Résultat escompté 2.3 Harmonisation et coopération accrues en matière d'examen

- **L'harmonisation et la coopération s'améliorent**, notamment grâce à un partage plus large des orientations en matière d'examen DHS afin de faciliter la mise en œuvre de la protection des obtentions végétales. Toutefois, les progrès réalisés dans le cadre du projet UPOV PRISMA plus⁴ sont très limités.
- **Les mises à jour du modèle de principes directeurs d'examen pour l'examen DHS et la coopération (TG Template)**, y compris l'appui aux groupes de travail techniques (TWP), peuvent être réalisées, avec la participation aux TWP à la fois par des moyens virtuels et en présentiel. Toutefois, la mise au point de nouvelles fonctionnalités destinées aux services qui élaborent des principes directeurs nationaux et régionaux en matière d'examen sur la base des orientations de l'UPOV sera reportée.

Les mises à jour du modèle de principes directeurs d'examen nécessiteront 70 000 francs suisses supplémentaires. Actuellement, seul le maintien est inscrit au budget, pour un montant de 37 500 francs suisses. Afin de répondre à certaines des demandes d'assistance technique, il serait nécessaire de recruter un expert technique (0,5 ETP). En outre, pour permettre au personnel de l'UPOV d'apporter un appui technique sur place, un montant supplémentaire de 25 000 francs suisses serait nécessaire.

Résultat escompté 3.1 Élaboration des services UPOV e-PVP

- **Les outils numériques et les bases de données restent opérationnels, mais ne sont pas enrichis** de nouvelles fonctionnalités importantes en phase avec les progrès technologiques. Les approches axées uniquement sur la maintenance seront privilégiées pour le module d'échange de rapports d'examen DHS, PLUTO et UPOV PRISMA.

La maintenance de UPOV PRISMA sera nécessaire, pour un montant de 77 500 francs suisses actuellement inscrit au budget. Aucun montant supplémentaire n'est alloué pour couvrir le développement, les essais et la gestion de projet, ni la promotion et la formation, y compris les missions.

La maintenance du module de gestion électronique du système UPOV e-PVP dépend entièrement de ressources extrabudgétaires. Aucun nouveau service ne sera intégré au titre du budget de l'UPOV.

La maintenance de base du module d'échange de rapports d'examen DHS du système UPOV e-PVP nécessiterait 35 000 francs suisses (actuellement, ce montant n'est pas inscrit au budget ordinaire⁵) pour couvrir uniquement les corrections de sécurité essentielles. Les délais de réponse seraient plus longs, la fiabilité du système pourrait être compromise et aucune nouvelle fonctionnalité ne serait mise en œuvre pour partager les procédures en matière d'examen DHS et les systèmes de gestion de la qualité.

La maintenance de la base de données PLUTO sera assurée (un montant de 40 000 francs suisses est actuellement inscrit au budget). Il n'est pas possible d'améliorer davantage la convivialité de l'interface de recherche et de la contribution des données.

³ Dans le passé, le programme était organisé chaque année et financé par des ressources extrabudgétaires.

⁴ L'objectif du projet est d'identifier les informations fondamentales communes afin de rationaliser le dépôt des demandes et de faciliter une harmonisation et une coopération accrues en matière d'examen.

⁵ Actuellement, la maintenance du module de gestion électronique et du module d'échange de rapports d'examen DHS n'est pas couverte par le budget ordinaire de l'UPOV, mais financée par des ressources extrabudgétaires.

Résultat escompté 4.1 Assurer la viabilité financière

- **La situation financière s'améliore légèrement**, ce qui permet à l'UPOV de progresser dans la mise en œuvre du Plan de développement stratégique 2026-2029, en particulier des résultats escomptés 1.1, 1.2, 2.2 et 2.3. Cependant, de nombreuses initiatives stratégiques et essentielles définies lors de l'exercice d'analyse prospective seront reportées ou annulées.

Résultat escompté 4.2 Un secrétariat habilité et doté des ressources et de la formation nécessaires pour travailler de manière efficace, collaborative et innovante

- L'UPOV renforce la gestion axée sur les résultats et maintient une discipline budgétaire et une gestion financière prudente dans ses opérations.
- La continuité des activités est compromise. L'effectif insuffisant ne répond pas pleinement aux besoins stratégiques.
- L'UPOV bénéficie des services intégrés de l'OMPI. Les besoins de financement supplémentaires s'élèvent à 368 054 francs suisses.

Description	Scénario additionnel 4 (en milliers de francs suisses)				Programme et budget 2026-2027	Total pour l'exercice biennal	Total SBP (2 exercices biennaux)
	Personnel		Autres ressources	Total			
	ETP	Coût					
1.1 Gouvernance par le Conseil de l'UPOV et travaux des comités de l'UPOV et autres organes de l'UPOV	-	-	-	-	722	722	1 443
<i>Sous-total</i>	-	-	-	-	722	722	1 443
1.2 Élaboration de la législation sur la protection des obtentions végétales selon l'Acte de 1991 de la Convention UPOV							
Soutien législatif complet	0,50	54	-	54	-	54	109
Soutien aux futurs membres	-	-	50	50	-	50	100
<i>Sous-total</i>	0,50	54	50	104	325	325	650
2.1 Sensibilisation accrue au rôle du système de l'UPOV							
Amélioration minimale des fonctionnalités du site Web, du contenu et de la présence sur les réseaux sociaux	-	-	15	15	-	15	30
<i>Sous-total</i>	-	-	15	15	555	555	1 110
2.2 Orientations et assistance concernant la Convention UPOV et sa mise en œuvre							
Renforcement modéré des capacités des membres dans la mise en œuvre du système de protection des obtentions végétales	-	-	30	30	-	30	60
<i>Sous-total</i>	-	-	30	30	1 910	1 910	3 820
2.3 Harmonisation et coopération accrues en matière d'examen							
Modèle de principes directeurs d'examen (mises à jour et expert technique) et participation aux TWP	0,50	54	95	149	-	149	299
<i>Sous-total</i>	0,50	54	95	149	1 209	1 209	2 418
3.1 Élaboration des services e-PVP							
Module d'échange de rapports d'examen DHS (maintenance de base)	-	-	35	35	-	35	70
<i>Sous-total</i>	-	-	35	35	1 083	1 083	2 165
4.1 Assurer la viabilité financière							
<i>Sous-total</i>	-	-	-	-	422	422	845
4.2 Un secrétariat habilité et doté des ressources et de la formation nécessaires pour travailler de manière efficace, collaborative et innovante							
Services de l'OMPI	-	-	368	368	-	368	736
<i>Sous-total</i>	-	-	368	368	1 390	1 390	2 779
TOTAL	1	109	593	702	7 616	8 318	16 635